

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 octobre 2016

L'an deux mil seize et le vingt-six OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Monsieur LAFFONT René, Maire.**

Présents- **Mmes MAURY Delphine, VERGÉ-TOURROU Marie-Christine et VERGÉ Catherine, MM. ADROIT Jean-Pierre, LAFFONT René, NONNAT Alain, PÉLOFY Jean-Paul, et QUINTERNET Didier.**

Absents- **Néant.**

Procurations – **Néant.**

Mme **VERGÉ-TOURROU Marie-Christine** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Location studio 1 rue de la Promenade à la SELARL VETERINAIRE de la Haute Vallée**
- **Location chalet du Lac à la SARL Hôtel Restaurant BAYLE**
- **Adoption règlement et annexes Espace Daniel du LAC**
- **Modification tarifs SAE et création tarifs SPORT COLLECTIF et SALLE ANNEXE SAE**
- **Budget annexe Eau et Assainissement : Modification cadence amortissement des immobilisations**
- **Produits communaux irrécouvrables service EAU et ASSAINISSEMENT admission en non-valeur**
- **Décision modificative BP annexe Eau et Assainissement 2016**
- **Décision modificative BP Commune 2016**

1. Location studio 1 rue de la Promenade à la SELARL VETERINAIRE de la Haute Vallée

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par courrier du 26 août 2016 Madame Caroline FAURÉ et Monsieur Cédric CLAUZURE, co-gérants de la SELARL VETERINAIRE de la Haute Vallée se sont engagés à louer le studio situé 1 rue de la Promenade après sa remise en état.

Les travaux réalisés par les employés communaux étant à présent terminés, il propose de répondre favorablement à la demande de Madame FAURÉ et Monsieur CLAUZURE, donne lecture du contrat de location et le soumet à l'approbation du Conseil, précisant qu'il est conforme, pour le reste des conditions de la location, aux dispositions du régime de droit commun des baux d'habitation (Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi 2014-366 du 24 mars 2014).

Le Conseil, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE, en toutes ses dispositions, le bail d'habitation qui leur a été soumis et qui demeurera annexé à la présente délibération.

FIXE, à compter du 15 novembre 2016 à 180,00 €, le montant du loyer mensuel, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, l'indice de référence étant celui du 3^{ème} trimestre.

PRÉCISE qu'un dépôt de garantie correspondant à **UN** mois de loyer sera réglé par la SELARL VETERINAIRE de la Haute Vallée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

2. Location chalet du Lac à la SARL Hôtel Restaurant BAYLE

Monsieur le Président informe le Conseil de la demande de la SARL Hôtel Restaurant BAYLE qui souhaiterait se voir attribuer le chalet buvette installé aux abords du plan d'eau, dans le cadre d'un bail commercial, afin de permettre l'exploitation tout au long de l'année en fonction de la demande.

Il propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur Xavier MOUCHARD, représentant la SARL Hôtel Restaurant BAYLE.

Il soumet au Conseil le projet de bail commercial et l'invite à émettre son avis.

Le Conseil oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

CONSIDERANT que le projet de bail commercial comporte toutes les clauses garantissant les intérêts de la Commune et ceux du preneur,

DONNE A BAIL, à compter du 1^{er} janvier 2017, à la SARL Hôtel Restaurant BAYLE demeurant 88 avenue d'AX les Thermes 11340 BELCAIRE les locaux du chalet buvette installé aux abords du plan d'eau.

PRÉCISE que la SARL Hôtel Restaurant BAYLE versera à la commune un loyer annuel de **1 600,00** euros payable d'avance.

ANNULE la convention de mise à disposition des locaux du chalet buvette signée le 30 juin 2014.

APPROUVE toutes les autres clauses du bail et autorise le Maire à le signer.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

3. Adoption règlement et annexes Espace Daniel Du LAC

Monsieur le Président rappelle au Conseil les termes de la délibération du 29 juin 2013 relative à l'approbation du règlement intérieur de l'espace Daniel du Lac.

Il soumet au Conseil le nouveau règlement intérieur de l'espace Daniel du Lac ainsi que l'annexe 1 dénommée règlement intérieur spécifique à la pratique de l'Escalade dans la SAE de Belcaire et l'annexe 2 dénommée règlement intérieur écoles d'escalade.

Il précise que ces règlements et annexes sont destinés à se substituer aux règlements et annexe précédemment adoptés et l'invite à les approuver.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur de l'espace Daniel du Lac ainsi que l'**annexe 1** dénommée règlement intérieur spécifique à la pratique de l'Escalade dans la SAE de Belcaire et l'**annexe 2** dénommée règlement intérieur écoles d'escalade qui demeureront annexés à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

4. Modification tarifs SAE et création tarifs Sport collectif et Salle annexe SAE

Monsieur le Président propose au Conseil :

- de revaloriser les tarifs concernant le droit d'accès aux équipements sportifs de la Salle d'Escalade,
- de créer un tarif concernant la pratique du Sport collectif dans la Salle d'Escalade,
- de créer un tarif concernant le droit d'accès à la salle annexe.

Les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

SCOLAIRE - ASSOCIATION - CLUB affiliés FFME

Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau
De 1 à 10	2 heures	10 €

Tarif facturé après utilisation

PROFESSIONNELS

Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau
De 1 à 10	2 heures	50 €

Tarif facturé après utilisation

ABONNEMENTS ANNUELS ET TICKET 2 HEURES

Désignation	Durée	Tarif
Carte individuelle RESIDENT	Année	100 €
Carte individuelle NON-RESIDENT	Année	150 €
Carte famille RESIDENT	Année	150 €
Carte famille NON-RESIDENT	Année	200 €
Ticket	2 heures	8 €

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

FIXE, à compter du 1^{er} novembre 2016, :

- les droits d'accès aux équipements sportifs de la **Salle d'Escalade** comme suit :

SCOLAIRE - ASSOCIATION - CLUB affiliés FFME

Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau
De 1 à 10	2 heures	40 €

Tarif facturé après utilisation

PROFESSIONNELS

Nombre de personnes	Durée du créneau	Tarif du créneau
De 1 à 10	2 heures	40 €

Tarif facturé après utilisation

ABONNEMENTS ANNUELS ET TICKET 2 HEURES

Désignation	Durée	Tarif
Carte individuelle RESIDENT	Année	100 €
Carte individuelle NON-RESIDENT	Année	150 €
Carte famille RESIDENT	Année	150 €
Carte famille NON-RESIDENT	Année	200 €
Carte SPORT COLLECTIF	Année	80 €
Ticket	2 heures	8 €

- le droit d'accès à la **salle annexe** comme suit :

Carte individuelle RESIDENT	Année	30 €
Carte individuelle NON-RESIDENT	Année	45 €

PROFESSIONNELS

Créneau 2 heures hebdomadaires	Trimestriel	90 €
--------------------------------	-------------	------

Tarif facturé

Etant entendu que les personnes ayant souscrit un abonnement à la salle d'escalade à l'année ont également accès à la salle annexe.

RAPPELLE que les membres de la famille bénéficiaires de l'abonnement annuel **CARTE FAMILLE RESIDENT** et **NON-RESIDENT** sont les parents et leurs enfants (de 5 à 18 ans + les étudiants post bac jusqu'à 20 ans).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

5. Budget annexe Eau et Assainissement : Modification cadence d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Président expose que, dans le cadre de la mise en place du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement, le Conseil a par délibération du 12 avril 1997 fixé les cadences d'amortissement des immobilisations suivantes :

Réseaux d'assainissement	50 ans
Adduction d'eau potable	40 ans
Station d'épuration, ouvrages d'adduction d'eau potable (abreuvoirs, etc...)	30 ans

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés sur les réseaux depuis 2011 et par voie de conséquence la somme destinée à être amortie, il propose de modifier la durée d'amortissement des immobilisations relatives aux réseaux d'assainissement et ouvrages lourds tels que la station d'épuration.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la durée d'amortissement des immobilisations,

FIXE comme suit, à compter du **1^{er} janvier 2017**, les cadences d'amortissement des immobilisations :

Réseaux d'assainissement	60 ans
Adduction d'eau potable	40 ans
Station d'épuration, ouvrages d'adduction d'eau potable (abreuvoirs, etc...)	60 ans

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

6. Produits communaux irrécouvrables service Eau et Assainissement admission en non-valeurs

Monsieur le Président donne lecture au Conseil du courrier de Monsieur le Receveur Municipal l'informant qu'il n'a pu, et ce malgré de nombreuses relances, procéder au recouvrement, auprès de différents administrés des produits communaux suivants :

EAU 2014 :	GAUTHERIN Thierry	38,00 €
EAU 2014 :	PEREZ Valérie	86,00 €
EAU 2014 :	FLEURY Michel	207,00 €
EAU 2015 :	BRAUN Ludivine	70,00 €
EAU 2015 :	ROCHET Michèle	51,00 €

Monsieur le Maire propose la mise en non-valeur de ces produits, dont le montant global s'élève à la somme de **452,00 €** (quatre cent cinquante-deux euros) et demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT l'impossibilité de recouvrer les différents produits et ce malgré les nombreuses relances,
DÉCIDE l'admission en non-valeur des produits communaux sus décrits.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

7. Décision modificative BP annexe Eau et Assainissement 2016

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au mandatement des dépenses à venir, il convient de prévoir, sur l'exercice 2016, les virements de crédits correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	6061-1	Fournitures non stockables		654,00 €
D	61523-1	Entretien de réseaux		400,00 €
D	618-0	Divers	544,00 €	
D	621-0	Personnel extérieur au service	8 000,00 €	
D	621-1	Personnel extérieur au service	6 500,00 €	
D	020-0	Dépenses imprévues investissement	406,00 €	
D	020-1	Dépenses imprévues investissement	9 998,00 €	
D	022-1	Dépenses imprévues fonctionnement	1 300,00 €	
D	023-1	Virement section investissement		8 085,00 €
D	15182-0	Autres provisions pour risques		52,00 €
D	6811-0	Dotations aux amortissements	7 289,00 €	
D	6811-1	Dotations aux amortissements	11 994,00 €	
D	6875-0	Dot prov risques et charges		452,00 €
D	2315-22-0	Réhabilitation réseau AEP	394,00 €	
D	6541-0	Créances admises en non-valeur		52,00 €
D	673-0	Titres annulés (sur ex. antérieur)		40,00 €
R	021-1	Virement section exploitation		8 085,00 €
R	15182-0	Autres provisions pour risques		452,00 €
R	28158-0	Autres	7 289,00 €	
R	28158-1	Autres	11 994,00 €	

R	7815-0	Reprises prov risques et charges		52,00 €
R	10222-0	FCTVA		6 089,00 €
R	10222-1	FCTVA	6 089,00 €	
R	7011-0	Eau	52,00 €	
R	74-0	Subventions d'exploitation	15 289,00 €	
R	74-1	Subventions d'exploitation	10 655,00 €	

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	

8. Décision modificative BP commune 2016

Monsieur le Président expose au Conseil qu'afin de procéder au mandatement des dépenses à venir, il convient de prévoir, sur l'exercice 2016, les virements de crédits correspondants.

Il invite le Conseil à approuver les virements de crédits mentionnés dans le tableau suivant :

Désignation			Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D	611	Contrats prestations services		4 300,00 €
D	6573	Subv fonct aux organ publics	25 944,00 €	
D	022	Dépenses imprévues fonctionnement		13 344,00 €
R	7084	Mise à disposition personnel	14 500,00 €	
R	758	Produits divers de gestion courante		6 650,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

ADROIT Jean-Pierre	POUR		LAFFONT René	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
MAURY Delphine	POUR		NONNAT Alain	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
PÉLOFY Jean-Paul	POUR		QUINTERNET Didier	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	
VERGÉ Catherine	POUR		VERGÉ-TOURROU Marie-Christine	POUR	
	CONTRE			CONTRE	
	ABSTENTION			ABSTENTION	